BLOC ADRESSE

Paris, le XXXX 2025

**Objet :** **Demande de citoyenneté d’honneur pour la Nation Wet’suwet’en en Colombie-Britannique au Canada**

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Membre du groupe local XX d’Amnesty International France, j’ai l’honneur de vous écrire afin de porter à votre connaissance la situation de la Nation autochtone Wet’suwet’en en Colombie-Britannique, au Canada, afin que celle-ci puisse se voir octroyer la citoyenneté d’honneur de votre ville.

Cette Nation autochtone est en effet menacée par le gazoduc « *Coastal Gaslink* », de quelques 670 km de long, qui divise en deux son territoire ancestral. Les Wet’suwet’en se battent donc sans relâche pour la défense de leur terre, leur rivière et toute sa biodiversité, qui font la richesse de leur territoire. En raison de ce combat exercé pacifiquement, ils subissent de graves violations de leurs droits à vivre sur leur territoire, y pratiquer leurs coutumes ancestrales, et pouvoir s’exprimer, se déplacer et se réunir librement. Certains encourent des peines de prison pouvant aller jusqu’à des années de détention pour s’être opposés pacifiquement à ce chantier sur ces terres qui leur appartiennent *de facto* puisqu’elles n’ont pas été cédées à la Couronne britannique.

À la lumière de sa stricte méthodologie de recherche et d’analyse, Amnesty International considère que la construction de ce gazoduc viole les critères établis par le droit international relatif aux droits humains et les normes qui y sont associées, en particulier l’obligation d’obtention du consentement préalable, libre et éclairé avant le lancement d’un tel projet. Une disposition prévue dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

**Option 1** votre commune étant jumelée avec la ville de XXX au Canada, nous espérons que vous serez sensible à ce dossier et que vous porterez nos préoccupations auprès de vos administrés. Accorder la citoyenneté d’honneur à la Nation Wet’suwet’en permettrait d’alerter concernant sa situation, et revêtirait une importance symbolique et politique majeure.

**Option2** votre commune étant particulièrement engagée en matière de justice climatique, nous espérons que vous serez sensible à ce dossier et que vous porterez nos préoccupations auprès de vos administrés. Accorder la citoyenneté d’honneur à la Nation Wet’suwet’en permettrait d’alerter concernant sa situation, et revêtirait une importance symbolique et politique majeure.

**Si vous souhaitez demander un rdv :** Afin de vous présenter ces enjeux, nous serions ravis de pouvoir vous rencontrer. Pour planifier cet entretien à votre convenance ou pour tout complément d’information, vos équipes peuvent nous contacter par courriel (XXXXX) ou par téléphone (XXXXXX).

En vous remerciant de l’attention que vous porterez à cette lettre, nous vous prions d’agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de notre meilleure considération.

Qui signe + signature Amnesty

**COMPLEMENT D’INFORMATION**

En décembre 2023, Amnesty International a publié le rapport [« Chassé∙e∙s de nos terres pour les avoir défendues. Criminalisation, intimidation et harcèlement des défenseur∙e∙s du droit à la terre Wet’suwet’en](https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr/8004bca2-ccc5-425b-ac5e-63e200314a68_Rapport_Amnesty_harcelement_nation_autochtone_Westsuweten.pdf)» dénonçant les violations des droits humains infligées aux membres de la Nation Wet’suwet’en et à leurs soutiens par les autorités canadiennes et de Colombie-Britannique, par CGL Pipeline Ltd. et TC Energy, qui sont les entreprises qui construisent le gazoduc, ainsi que par Forsythe Security, la société de sécurité privée engagée par CGL Pipeline Ltd.

Nous avons ainsi pu documenter l’intimidation, le harcèlement, la surveillance illégale, les arrestations arbitraires, les menaces, les actes de violence fondés sur le genre, la criminalisation et la discrimination raciale dont fait l’objet la Nation Wet’suwet’en, depuis les débuts du chantier du gazoduc. Ces violations manifestes des droits humains des Wet'suwet'en témoignent de la volonté de les faire taire pour assurer la bonne conduite du chantier. Plus de 75 personnes ont été arrêtées. Les dates pour connaitre les condamnations de Sleydo', Corey et Shaylynn sont fixées ; 15, 16 et 17 octobre 2025.

En juillet 2024, Amnesty International a octroyé le statut de prisonnier d'opinion à Chef Dsta'hyl, chef de la Nation Wet'suwet'en, faisant de lui le tout premier prisonnier d'opinion reconnu par Amnesty international sur le territoire canadien.

En parallèle du rapport, nous avons lancé une [pétition au niveau mondial](https://www.amnesty.fr/petitions/au-canada-stop-a-la-criminalisation-et-a-la-destruction). En France, elle a déjà recueilli plus de 140 000 soutiens et est toujours ouverte à signature.

Amnesty International appelle les autorités canadiennes à abandonner toutes les charges retenues contre lesdéfenseur∙e∙s de la terre qui s'opposent à la construction du « *Coastal GasLink »* et à cesser l'exploitation des terres des Wet'suwet'en.